

Compte-rendu des décisions adoptées lors de la séance du conseil municipal du 12 février 2020

1. NOMINATION **D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal,
vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,

➤ émet un avis favorable **à l'unanimité**, à la nomination de Madame Anne-Claire Guisard au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

➤ approuve **à l'unanimité**, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2019.

3. PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2019 qui est conforme au Compte de Gestion que tient simultanément le comptable public.

Ces deux documents font état de l'ensemble des dépenses et des recettes de la Commune pour l'exercice 2019 et reprennent les résultats de 2018.

Ils se présentent comme suit :

	Résultat de clôture de 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de 2019
Investissement	1 342 425.58 €		1 078 223.76 €	2 420 649.34 €
Fonctionnement	3 220 504.62 €	3 220 504.62 €	1 168 486.51 €	1 168 486.51 €

En tenant compte des résultats antérieurs reportés, il apparaît :

- un excédent de fonctionnement de 1 168 486.51 €,
- un excédent d'investissement de 2 420 649.34 €
- **d'où un solde de clôture de 3 589 135.85 €.**

Le Compte Administratif fait apparaître les restes à réaliser suivants :

- **dépenses d'investissement pour un montant de 2 271 718.59 €,**
- **recettes d'investissement pour un montant de 775 005.00 €,**
- soit un solde de 1 496 713.59 €.

En prenant en compte les restes à réaliser, la section d'investissement n'a pas de besoin en financement (2 420 649.34 € – 1 496 713.59 €)

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

et après que le Maire se soit retiré de la salle,

➤ approuve avec 14 voix pour et 8 abstentions (Michèle Kannengieser, Pia Kieffer, Christine Stroh, Roger Bode, Camille Meyer, Frédéric Maury, Katia Bossuyt et Serge Hugel), le Compte Administratif et le **Compte de Gestion de l'exercice 2019**, aux montants indiqués ci-après :

	Résultat de clôture de 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de 2019
Investissement	1 342 425.58 €		1 078 223.76 €	2 420 649.34 €
Fonctionnement	3 220 504.62 €	3 220 504.62 €	1 168 486.51 €	1 168 486.51 €

4. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DE **L'EXERCICE 2019**

Après avoir pris connaissance du résultat de clôture du Compte Administratif 2019, qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 1 168 486.51 €, Monsieur le Maire, après avis de la Commission des **Finances, propose d'affecter ce résultat cumulé d'exploitation de la façon suivante :**
-1 168 486.51 € affectés à la couverture du besoin de financement (compte R 1068)

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve avec 17 voix pour et 6 abstentions (Michèle Kannengieser, Pia Kieffer, Christine Stroh, Roger Bode, Camille Meyer, Frédéric Maury), **l'affectation** du résultat du Compte Administratif 2019 tel **qu'indiqué** ci-dessus.

5. DISTRIBUTION DU TRAIT D'UNION, DU CALENDRIER 2020 ET D'INFORMATIONS COMMUNALES / VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUX ASSOCIATIONS DISTRIBUTRICES

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à **l'unanimité**, le versement de subventions à hauteur de 3750 € aux 9 associations distributrices et réparties de la façon suivante :

Associations	Trait d'union / plaquette/ calendrier	Subvention
Vision du monde	Janvier 2019 et octobre 2019	600 €
SGW Athlétisme	Février 2019 + calendrier 2020	750 €
Football club	Mars 2019	300 €
SRPO	Avril 2019	300 €
Katäne Gaming Club	Mai 2019	300 €
SGW Gymnastique	Juin 2019	300 €
Judo club	Juillet-août 2019 + saison culturelle	600 €
Basket club	Septembre 2019	300 €
Club escapade	Novembre-décembre 2019	300 €

6. AMENAGEMENT DES ALLEES DU CIMETIERE, RUE DU NORD / DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2020

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- autorise à **l'unanimité**, le Maire à solliciter toutes subvention et aide au titre de la Dotation **d'Equipement des Territoires Ruraux** pour la réalisation de l'opération suivante : « aménagement des allées du cimetière, situé rue du Nord à La Wantzenau, pour un montant total prévisionnel de 39 998.89 € HT,
- approuve le plan de financement correspondant ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT	%
Travaux	39 998.89 €	AIDES PUBLIQUES ETAT : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020	28 000 €	70
		sous-total aides publiques	28 000 €	
		AUTOFINANCEMENT Fonds propres	11 998.89 €	30
		sous-total autofinancement	11 998.89 €	
TOTAL DEPENSES	39 998.89 €	TOTAL RESSOURCES	39 998.89 €	100

- et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

7. GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT / APPROBATION DU BILAN 2019 ET AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le bilan du groupement de commandes permanent établi après deux ans de fonctionnement,
- approuve à l'**unanimité**, la poursuite, conformément aux dispositions du code de la commande publique, du recours à un groupement de commandes permanent comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats,
- approuve à l'**unanimité** :
 - ✓ l'avenant à la convention de groupement de commandes permanent, annexé à la présente délibération, portant élargissement des domaines d'achat relevant du périmètre du groupement et intégration à ce dernier de deux nouveaux membres, la Haute Ecole des Arts du Rhin et l'Orchestre philharmonique de Strasbourg,
 - ✓ la liste des domaines d'achat, annexée à la présente délibération, qui se substitue à l'annexe de la convention de groupement de commandes permanent initiale, définissant le champ d'application de ce dernier,
- et autorise à l'**unanimité**, Monsieur le Maire :
 - ✓ à prendre toute décision relative à la mise en **œuvre** de la présente délibération,
 - ✓ à signer l'avenant annexé à ladite délibération élargissant le champ d'application de la convention de groupement de commandes permanent à de nouveaux domaines d'achat et à deux nouveaux membres.

8. AVIS A DONNER SUR LA MISE EN PLACE D'UNE ZONE A FAIBLES EMISSIONS A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DE LA VILLE DE STRASBOURG

Le Conseil Municipal,
après avoir pris connaissance du projet d'arrêté proposé par Monsieur le Maire de Strasbourg,
après avoir délibéré,

- **émet à l'unanimité, un avis favorable au projet d'arrêté de création d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) instaurant des mesures d'interdiction de circuler pour les véhicules :**
 - non classés, à compter du 1^{er} janvier 2021,
 - classés Crit'Air 5, à compter du 1^{er} janvier 2022,
- et émet à l'unanimité, les observations suivantes :
 - considérant les effets de bord à craindre pour les communes limitrophes de Strasbourg et en

particulier le report des stationnements sur le ban communal de La Wantzenau, il est demandé la réalisation d'une étude d'impact précisant les conséquences de cette mesure pour notre commune,

- les éventuelles infrastructures rendues nécessaires seront à prendre en charge par l'Eurométropole de Strasbourg et feront l'objet d'une concertation préalable avec la commune. Le calendrier de mise en place de ces infrastructures devra être cohérent avec celui de la zone à faibles émissions.

9. CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN / SAUVEGARDE ET VALORISATION DE L'HABITAT PATRIMONIAL / ADHESION AU NOUVEAU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER

Le Conseil Municipal,

vu l'avis favorable de la commission urbanisme et logement du 13 novembre 2019,

après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la convention-cadre du dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial conclue entre le Conseil Départemental du Bas-Rhin, le CAUE et le SYCOPARC,
- décide à l'unanimité, de la mise en œuvre de ce dispositif sur le territoire de la commune selon les conditions prévues dans la convention-cadre,
- et décide à l'unanimité, de la mise en place d'une aide financière aux propriétaires selon les conditions prévues dans la convention-cadre.

10. AVENANTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'UNE STRUCTURE PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal,

considérant l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres réunie les 3 décembre 2019 et 20 janvier 2020,

après avoir délibéré,

- autorise 15 voix pour et 8 abstentions (Michèle Kannengieser, Pia Kieffer, Christine Stroh, Roger Bode, Camille Meyer, Frédéric Maury, Katia Bossuyt et Serge Hugel), Monsieur le Maire à établir les avenants suivants relatifs aux travaux de construction d'un groupe scolaire et d'une structure périscolaire :

Lot	Désignation du lot	Entreprise titulaire	Marché initial en € HT	Avenant n°1 en € HT	Avenant n°2 en € HT	Avenant n°3 en € HT	Nouveau montant total du marché en € HT
4	Menuiserie extérieure alu / vitrerie	SAINT GOBAIN GLASSOLUTIONS	589 309.25	36 848.95	1 962.00	/	628 120.20
7	Equipement de cuisine	AXIMA	42 590.00	1 940.00	/	/	44 530.00
8	Electricité courants faibles	VINCENTZ	649 468.73	60 565.46	8 293.35	15 033.87	733 361.41
15	Carrelage / faïence	CDRE	45 558.10	-2 520.91	/	/	43 037.19
16	Revêtement sol souple / parquet	SINGER PARQUETS	200 717.00	333.83	3 360.00	/	204 410.83
20	Terrassement / VRD / aménagement extérieur / clôture	PONTIGGIA	598 741.10	72 297.00	7 994.00	/	679 032.10

- autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants,
- et dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets primitif et supplémentaire 2019 et seront reportés au budget primitif 2020.

11. PERSONNEL COMMUNAL / CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique, titulaire (catégorie C), à temps complet, affecté aux écoles maternelles.

12. PERSONNEL COMMUNAL / AVANCEMENT DE GRADE / CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Le Conseil Municipal,
sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire,
après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de créer un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, titulaire (catégorie C) à temps complet.

Il est précisé que la nomination de l'agent pourra être prononcée après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion.

13. PERSONNEL COMMUNAL / AVANCEMENT DE GRADE / CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Le Conseil Municipal,
sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire,
après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de créer un poste permanent de technicien territorial principal 2^{ème} classe, titulaire (catégorie B), à temps complet.

Une délibération complémentaire relative à la suppression du poste laissé vacant sera proposée ultérieurement.

Il est précisé que la nomination de l'agent pourra être prononcée après avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion.

14. ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE / 2^{ème} MODIFICATION DES DUREES HEBDOMADAIRES DE SERVICE DES ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Le Conseil Municipal,
vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux,
après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de modifier, pour la période du 1^{er} mars au 30 septembre 2020, la durée hebdomadaire de service de 3 assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux, non titulaires, remplissant les fonctions de professeurs de musique, en référence à l'article 3-2 de la loi du 26/01/1984 (recrutement dans l'attente d'un recrutement statutaire) selon le tableau ci-dessous :

Disciplines enseignées	Grade	Nombre d'heures payées / semaine d'enseignement
Piano et accordéon	Assistant d'enseignement artistique 2 ^{ème} classe	22 h 75
Piano	Assistant d'enseignement artistique 2 ^{ème} classe	6 h 00
Flûte traversière	Assistant d'enseignement artistique 1 ^{ère} classe	9 h 00

- et décide à l'unanimité, de créer, pour la période du 1^{er} mars au 30 septembre 2020, 1 poste d'assistant territorial d'enseignement artistique, non titulaire, remplissant les fonctions de chef de chœur, en référence à l'article 3-2 de la loi du 26/01/1984 (recrutement dans l'attente d'un recrutement statutaire) selon le tableau ci-dessous :

Disciplines enseignées	Grade	Nombre d'heures payées / semaine d'enseignement
Chorales	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	5 h 00

La présente séance a donné lieu à l'inscription de quatorze délibérations et les membres suivants y ont assisté :

M. Patrick DEPYL

M. Roger BODE

Mme Katia BOSSUYT

M. Denis CLAUSS

M. Jean-Louis GABEL

M. Christophe GEORG

Mme Anne-Claire GUIARD

Mme Christiane HEINTZ

M. Serge HUGEL

Mme Michèle KANNENGIESER

Mme Pia KIEFFER

Mme Agnès MACHWATE

M. Frédéric MAURY

M. Camille MEYER

M. Jean-Luc NACHBAUER

M. Martial SCHILLINGER

M. Grégory SCHNEIDER, parti à 22h20, après l'appel des points et avant le délibéré du point n°13

M. Stéphane STROH

Mme Christine STROH

M. Benjamin VIX

Mme Aline WISS

Mme Michèle WOLFF-VERINAUD

Absents, excusés :

Mme Françoise Boissière a donné procuration à Mme Anne-Claire Guisard

M. Aurélien CROMBE

Mme Anne HEMMERLE

Mme Myriam STENGER

M. Christophe Stroh

M. Clément VIX

Affiché le 17 février 2020.